Directrice de publication : A. Jeanneau
Rédactrice : S. Legeay
Service abonnement : V. Jolivet
Illustrateur : Domas

vite lu Lila

Jeudi 5 novembre 2020
N° 1700

Presse : N°117 L100/06
ISSN : 2679-1293

ÉTATS-UNIS : L'ATTENTE

Ce jeudi matin, les Américains ne connaissaient toujours pas le nom de leur futur Président.

ÉLECTION INDIRECTE

Mardi, les électeurs américains ont voté pour choisir qui serait leur Président : Joe Biden ou Donald Trump. Mais sur les bulletins de vote, il n'y avait pas le nom des candidats. Les Américains votent pour de grands électeurs qui élisent ensuite le Président. Pour gagner, un candidat doit obtenir le vote de 270 grands électeurs.

PARTICIPATION RECORD

Les Américains n'ont jamais été aussi nombreux à voter. Ils sont 160 millions, soit 66,9 % contre 59,2 % en 2016.

VOTE PAR LA POSTE

Aux États-Unis, il est possible de voter par courrier. À cause du COVID, un grand nombre d'Américains ont fait ce choix. Ils seraient 100 millions, 3 fois plus qu'en 2016.

LE LONG COMPTE DES VOIX

Dans chaque État, les règles sont différentes. Certains autorisaient à commencer le compte des voix par courrier avant le 3 novembre. D'autres, comme la Pennsylvanie, le Wisconsin ou le Michigan, obligeaient à attendre mardi, le jour de l'élection. Il faut donc du temps pour connaître les résultats.

MENSONGES

Depuis mardi, D. Trump se déclare gagnant de l'élection. Au départ, il avait plus de grands électeurs que Joe Biden. Mais beaucoup d'électeurs démocrates, le parti de Joe Biden, votent par la poste. Le compte des voix reçues par courrier change donc les résultats et D. Trump pourrait perdre. Comme il le fait souvent, il a publié des messages mensongers sur internet. Il a déclaré que des votes avaient disparu par magie. Il accuse, sans preuve, les démocrates de grosses tricheries. Il a demandé à la justice de faire stopper le compte des voix en Pennsylvanie, dans le Michigan et en Géorgie.

JOE BIDEN ESPÈRE

Inquiet des premiers résultats, J. Biden a repris espoir mercredi. Il a déclaré : « *Je pense que nous allons gagner* ». Il a obtenu plus de voix que D. Trump, mais avec le fonctionnement des grands électeurs, il peut perdre quand même.

LES PETITS COMMERÇANTS INQUIETS

Depuis mardi, les grands magasins ont l'interdiction de vendre certains produits. Les livres, le maquillage, les fleurs, les jouets… tout ce qui n'est pas jugé important pour vivre, en ce moment. Le gouvernement a pris cette décision pour répondre à la colère des petits commerçants. Avec le reconfinement, ils ont l'obligation de fermer. Beaucoup ont peur de ne pas survivre. Ils jugent injuste que les grands magasins puissent vendre les produits qu'eux. Ils espéraient avoir l'autorisation de rouvrir. Le gouvernement a choisi de les encourager à faire de la vente sur internet. Les clients peuvent venir chercher les produits commandés au magasin. Mais ils sont alors en concurrence avec des géants de la vente sur internet, comme Amazon, même si le gouvernement appelle les Français à ne pas commander sur ces grands sites.

Donner le sourire

« Plutôt que de pleurer, je me suis dit qu'il fallait donner le sourire aux gens, surtout en ce moment ! » Murielle Marcenac vend des fleurs. À cause du confinement, ses commandes ont été annulées. Tout jeter ? Pour elle, c'était impossible. Lundi, elle a décidé de réaliser de jolis bouquets et de les déposer sur les voitures des soignants de l'hôpital de Perpignan. Étonnés, ils l'ont remerciée pour son geste. Murielle explique : « *Ils en ont besoin, il faut se soutenir en ce moment et ne pas rentrer dans la colère* ». Murielle a continué son action dans d'autres lieux, jusqu'à ne plus avoir de fleurs.

Les bateaux vont voler

Les bateaux du Vendée Globe vont prendre le départ de la course dimanche, aux Sables-d'Olonne. À cause du COVID, il n'y aura pas de spectateurs ! Ils seront 33 dont 6 femmes à participer à cette plus grande course autour du monde, seul et sans aide. Cette année, une grande partie des bateaux « voleront » : une aile, en dessous, leur permettra, avec la vitesse, de sortir de l'eau. Beaucoup se demandent s'ils ne risquent pas de casser avant l'arrivée. Pour les marins, la course pourrait être encore plus dure.

« L'ŒIL DU TIGRE », LA BELLE HISTOIRE DE LAURENCE

Lundi 9 novembre, à 22 h 45, France 3 diffusera le documentaire « L'Œil du Tigre ». Ce film raconte l'histoire vraie de Laurence, une femme qui souhaite devenir championne de viet vo dao (un sport de combat). Mais ce n'est pas facile car Laurence, non-voyante, n'a jamais fait de sport...

L'HISTOIRE

Laurence est née avec une maladie des yeux. Petit à petit, elle devient malvoyante puis, à l'âge de 33 ans, elle perd complètement la vue. Vivant avec son mari et ses 2 enfants dans une ferme, en Mayenne (53), elle décide de se lancer dans un sport qu'elle a toujours rêvé de faire : du viet vo dao. Elle n'avait pas pu essayer avant car ses yeux étaient trop fragiles. Mais maintenant qu'elle est non-voyante, elle peut tenter ce sport. Laurence n'a jamais fait de sport avant, elle aime faire la fête et se coucher tard. Alors, quand elle décide de devenir championne de viet vo dao, elle sait qu'elle va devoir faire de grands efforts.

Bande-annonce (résumé du film)

FEMME FORTE ET FRAGILE

Le documentaire « *L'Œil du Tigre* » montre comment Laurence essaie de réaliser son rêve. Raphaël Pfeiffer, le réalisateur, a surtout voulu faire

découvrir cette femme extraordinaire. Quand il l'a rencontrée, il pensait faire un petit film de 10 minutes. Mais plus il découvrait Laurence, plus il voulait la faire connaître. Il raconte que c'est une femme pleine d'humour et de gentillesse qui a vécu des moments très difficiles mais qui a su rester positive. Elle est à la fois forte et fragile. Passionnée de sports de combat depuis qu'elle est jeune, elle connaît par cœur les films de l'acteur Sylvester Stallone. Raphaël Pfeiffer a d'ailleurs décidé d'appeler son documentaire « *L'Œil du Tigre* » en hommage à l'un des films préférés de Laurence.

ET UNE FAMILLE

Ce film ne présente pas que Laurence, il montre aussi sa vie de famille. Son mari Philippe, très amoureux, la soutient dans son rêve de devenir championne. Grâce aux valeurs transmises par Laurence, son fils le plus âgé est un adolescent qui fait attention aux autres, toujours prêt à aider. Laurence est aussi très à l'écoute de son fils le plus jeune et le protège beaucoup. Leur vie de famille n'est pourtant pas facile. Ils ont une toute petite ferme avec une dizaine de vaches dont ils vendent le lait. Quand ils partent en vacances, c'est à 30 minutes de la ferme pour que Philippe puisse quand même aller traire les vaches. Toute la famille essaie que chacun puisse vivre sa vie et ses passions.
Ce film est diffusé sur France 3 Pays de la Loire (pour le regarder dans une autre région, voici un lien qui donne le numéro de la chaîne).

SPECTACLES CHEZ SOI

Avec le confinement, fini le théâtre, les concerts… Alors, en attendant que la situation s'améliore, voici des propositions de spectacles à regarder à la télé :

THÉÂTRE : « TAILLEUR POUR DAMES »

L'histoire : Monsieur Moulineaux, un homme riche, a une vie tranquille mais s'ennuie. Il va à l'opéra où il rêve de séduire la belle Suzanne. Mais sa femme se doute de quelque chose… *Diffusé sur France.tv jusqu'au 31 janvier*.

SPECTACLES MUSICAUX

Concert du saxophoniste Manu Dibango du 24 mars 2020, à L'Olympia, pour fêter ses 80 ans. *Diffusé sur Arte.tv jusqu'au 21 novembre*
Concert de la chanteuse Juliette Gréco, sur la scène de l'Olympia, datant de 1993. *Diffusé sur Arte.tv jusqu'au 24 novembre*
Spectacle de danse « Nomad » de Sidi Larbi Cherkaoui, sur le thème du désert. *Diffusé sur Arte.tv jusqu'au 15 octobre 2022*
Spectacle de danse « Pixel » de Mourad Merzouki avec de nombreux jeux de lumière et d'images. Diffusé sur Arte.tv jusqu'au 7 octobre 2021

Mauvaise cachette

Un papy de 74 ans a été arrêté car il essayait de passer la frontière entre la Suisse et l'Italie, avec 91 000 € en billets. Il les avait cachés dans son slip ! Quand les policiers l'ont contrôlé, ils ont remarqué que son pantalon avait une forme bizarre. Ils ont alors découvert la cachette. Comme il n'avait pas le droit de transporter autant d'argent, il a reçu une amende de 41 000 €...

EN IMAGE

Le photographe Gerrard Gethings a eu l'idée de prendre en photo des humains et des animaux qui se ressemblent. Le résultat est assez amusant ! Photos

Association Lilavie - 69 rue du Pont de Mayenne - 53000 LAVAL
Tél : 02 43 53 18 34 - Mail : asso.lilavie@orange.fr - Site : www.lilavie.fr